



République Française

Ville de SAUSSET-LES-PINS

Hôtel de Ville – Place des droits de l'homme – 13960 SAUSSET-LES-PINS - 04 42 44 51 51
 www.ville-sausset-les-pins.fr

Envoyé en préfecture le 21/02/2024

Reçu en préfecture le 21/02/2024

Publié le 21-02-2024

ID : 013-211301049-20240130-DEC2024_013-CC



CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
A TITRE GRATUIT

ENTRE LES SOUSSIGNES :

d'une part, **la Commune de SAUSSET LES PINS**, représentée par son Maire en exercice, **Monsieur Maxime MARCHAND**, habilité aux présentes par la délibération du Conseil Municipal n° 20-07-08 du 23 juillet 2020, Ci-après dénommée « la Commune »

Et d'autre part,

Madame GALLAY Myriam domicilié à :

13960 - SAUSSET LES PINS

63, Rue Beethoven

Propriétaire de la parcelle AP n°193

Ci-après dénommé « l'utilisateur »,
Il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : Objet de la convention

Un local poubelle a été intégré dans la clôture suite à des problèmes récurrents d'insalubrités et afin d'être plus esthétique au niveau de l'environnement paysager. Madame GALLAY Myriam propriétaire de la parcelle AP193 jouira d'une occupation du Domaine Public d'une superficie de 18 m², à titre gratuit.

ARTICLE 2 : Durée

La présente convention prend effet à compter du **1^{er} janvier 2024** pour une durée de **TROIS ans**. Elle arrivera à **échéance le 31 décembre 2027**.

ARTICLE 3 : Règlement des litiges

Tout litige pouvant survenir dans le cadre de l'application de la présente convention relève de la compétence du Tribunal Administratif de Marseille.

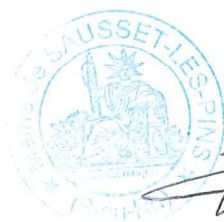
Les parties s'engagent toutefois à rechercher préalablement une solution amiable au litige.

Fait à SAUSSET LES PINS, le 30 janvier 2024

Madame GALLAY Myriam

" lu et approuvé "

Date et signature



Le Maire,

Maxime MARCHAND